



Charte documentaire

Sommaire

● Introduction	4
● Pilotage de la politique documentaire de l'université	6
Statuts et missions du SCD	6
Mise en oeuvre et évaluation	6
Organisation	
Outils de pilotage de la politique documentaire	
Évaluation de la politique documentaire	
Conseil documentaire	7
Commissions consultatives de la documentation	7
Comité scientifique Odyssée	7
● Réseau documentaire amU	8
Bibliothèques	8
Partenariats	8

● Collections courantes 10

Présentation générale	10
Les productions de l'université	10
Constitution, enrichissement des collections courantes	10
Budget documentaire	
Marchés documentaires	
Couperin	
Principes d'acquisition	
Conservation des collections courantes	14
Accès aux collections	15
Valorisation des collections	15

● Collections patrimoniales et collections spéciales 16

Présentation générale	16
Fonds patrimoniaux	16
Bibliothèque numérique Odyssée	17
Collections spéciales	18
Les collections d'excellence	
Les espaces de recherche et de documentation (ERD)	

● Contact 20

Introduction

● La présente charte a pour but de définir la politique documentaire d'Aix Marseille Université (amU), mise en œuvre par le service commun de documentation (SCD, bibliothèques universitaires).

Elle précise les missions et le positionnement du SCD en matière documentaire et fixe les principes et les objectifs de la constitution des collections pour l'ensemble du réseau des bibliothèques de l'université.

Elle met l'accent sur la nécessaire adéquation de la documentation aux besoins de la formation et de la recherche, sur la pluridisciplinarité, la mutualisation et la mise à jour régulière des collections, sur la recherche d'un juste équilibre entre la documentation papier et la documentation électronique, ainsi que sur le signalement et l'accès à ces collections dans un contexte de développement de l'accès ouvert aux ressources sous l'impulsion des politiques nationale et locale de science ouverte.

Les modalités détaillées de constitution et de conservation des collections sont précisées dans les fiches domaines disciplinaires et dans le plan de développement des collections (PDC), documents opérationnels complémentaires à la présente charte.

La charte est validée par le conseil documentaire, présentée dans les différents conseils de l'université et mise en ligne sur le site web des bibliothèques.

Chiffres clés amU :

- + de 84 000 étudiants (dont 12 000 étudiants internationaux)
- 8 500 personnels
- Université pluridisciplinaire, structurée autour de 6 secteurs académiques répartis sur 17 composantes (facultés, écoles, instituts)

Arts, lettres, langues, sciences humaines

Droit et science politique

Économie et gestion

Santé

Sciences et technologies

Pluridisciplinaire

- 5 grands campus, présence dans 9 villes et 4 départements
- 121 structures de recherche, 13 écoles doctorales, 21 instituts d'établissement interdisciplinaires.



Pilotage de la politique documentaire de l'université

Statuts et missions du SCD

Sous l'autorité du président et administré par le conseil documentaire, le SCD met en œuvre la politique documentaire de l'université, en coordonne les moyens et évalue les services offerts aux usagers. Opérateur unique de la mission documentaire de l'université, le SCD contribue à ce titre aux activités de formation et de recherche selon les termes fixés par les articles D. 714-28 à D. 714-40 du Code de l'éducation. Ce décret précise également l'ensemble de ses missions. Le SCD a notamment pour mission historique l'acquisition, le signalement, la gestion et la communication des documents et ressources d'information sur tout support.

Mise en oeuvre et évaluation

• Organisation

Le pôle Collections documentaires et patrimoine scientifique du SCD, en étroite concertation avec la direction et en lien fonctionnel avec les différents pôles et missions, pilote la politique documentaire tous supports et tous formats du service, et instruit les questions de politique documentaire au sein des instances dédiées. Pour chaque secteur disciplinaire, un responsable documentaire dédié coordonne la politique documentaire des bibliothèques qui y sont rattachées.

Au sein du pôle Collections documentaires et patrimoine scientifique du SCD, le bureau de la documentation électronique constitue l'interlocuteur de référence de l'établissement pour toutes les questions relatives aux ressources documentaires électroniques : abonnements, licences, accords globaux et licences nationales. Le service patrimoine scientifique et collections spéciales est l'interlocuteur de référence pour les collections patrimoniales et spéciales.

• Outils de pilotage de la politique documentaire

Différents documents cadres (la charte documentaire et le plan de développement des collections notamment) permettent à la gouvernance de l'université et aux usagers du SCD de disposer d'un protocole de gestion et d'évaluation de la politique documentaire, garant du bon usage des crédits qui sont confiés au SCD et de la juste adéquation de l'offre documentaire à la demande des publics. Des outils internes (fiches domaines, tableaux de bord, etc.) donnent aux responsables documentaires et chargés de collections des lignes directrices et des moyens pour évaluer et ajuster la gestion des fonds.

• Évaluation de la politique documentaire

En lien avec la/le responsable de la mission évaluation et prospective, la politique documentaire fait l'objet d'une évaluation régulière et d'un suivi longitudinal afin d'anticiper au mieux les usages documentaires et de garantir un usage et une gestion optimaux des budgets alloués.

L'utilisation des collections du SCD fait par ailleurs l'objet d'enquêtes et d'observations ponctuelles pour une meilleure connaissance des besoins des utilisateurs.

Enfin, la participation annuelle aux enquêtes pilotées par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'Enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires (eSGBU) et l'Enquête sur les ressources électroniques (ERE), permet une comparaison de la gestion des collections et de leurs usages avec des établissements similaires en France.



Conseil documentaire

Le conseil documentaire est l'organe statutaire délibérant de la politique documentaire de l'établissement, inscrit dans les statuts amU. Il se prononce sur le contenu et les modifications du règlement intérieur. Il vote le projet de budget du service. Il est tenu informé des usages des crédits documentaires et de leur utilisation. Il est consulté sur les projets de conventions avec les organismes extérieurs, relatifs à la documentation et à l'information scientifique et technique. Il formule des propositions concernant la politique documentaire commune de l'université.

Il est composé de représentants des personnels des bibliothèques (internes et externes au SCD), de représentants des enseignants-chercheurs et de représentants des étudiants, ainsi que de personnalités extérieures.

Le conseil documentaire se réunit au moins deux fois par an en session ordinaire. Il se réunit en session extraordinaire à la demande de son président, du directeur du SCD ou du tiers de ses membres.

Commissions consultatives de la documentation

Les commissions consultatives de la documentation sont des lieux privilégiés d'échanges, qui participent ainsi à la mise en œuvre de la politique documentaire de l'université. Elles permettent, entre autres, de discuter et de valider certaines orientations stratégiques, par exemple sur les renouvellements d'abonnements. Elles sont

aussi un relais efficace et indispensable de la valorisation des collections imprimées et électroniques, les enseignants-chercheurs tenant un rôle essentiel de médiation.

Les échanges sont bilatéraux et informent de l'actualité et des priorités des composantes et/ou des secteurs disciplinaires, qui peuvent guider le SCD dans les ajustements de sa politique documentaire.

Elles regroupent des représentants pour les bibliothèques (SCD et bibliothèques associées) du secteur, les responsables des autres pôles du SCD, et des représentants parmi les enseignants-chercheurs de chaque composante du secteur. Elles se réunissent une à deux fois par an, si possible en amont des séances du conseil documentaire dont elles préparent les discussions relatives à la politique documentaire.

Comité scientifique Odyssée

La stratégie de numérisation des collections patrimoniales amU est définie dans le cadre d'un comité scientifique. Ce comité, qui se réunit une fois par an, est composé de chercheurs et de bibliothécaires issus des différents secteurs disciplinaires, et co-piloté par le vice-président délégué à la culture scientifique et le directeur du SCD.

Réseau documentaire amU

Bibliothèques

Le réseau documentaire amU comprend 16 bibliothèques intégrées au SCD, qui couvrent l'ensemble des champs disciplinaires de l'université et se répartissent sur tous les campus (Aix-en-Provence, Marseille, Avignon, Gap et Digne-les-Bains), et une soixantaine de bibliothèques hors SCD. Ces dernières sont des structures de taille variable, gérées, financièrement et en termes de ressources humaines, par les composantes, départements et laboratoires de recherche. Nombre d'entre elles sont associées au SCD via un protocole et l'obligation de signalement de leurs collections dans le catalogue national et dans celui d'amU.

Partenariats

Le SCD inscrit la politique documentaire de l'université dans la politique nationale de l'information scientifique et technique (IST) et adhère aux réseaux documentaires locaux, nationaux et internationaux, participant ainsi au rayonnement de l'université.

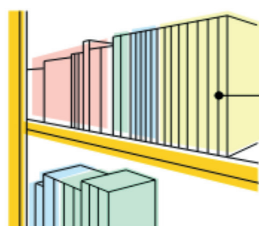
À l'échelon local, le SCD développe son ancrage territorial et amplifie la dynamique de coopération engagée (bibliothèques de Marseille, bibliothèque Méjanes, Agence régionale du livre, Canopé, rectorat, Archives nationales d'outre-mer, Chambre de commerce et d'industrie Marseille Provence...) notamment en lien avec les fonds patrimoniaux des bibliothèques.

À l'échelon national, le SCD entretient une collaboration étroite avec des partenaires historiques en particulier avec l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes), le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLes), le Consortium unifié des établissements universitaires et de recherche pour l'accès aux publications numériques (Couperin), la Bibliothèque nationale de France (BnF), CollEx-Persée. Plusieurs agents du SCD sont également présents dans les associations professionnelles :

Association des bibliothécaires de France (ABF), Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU), BiblioPat. Pour le SCD, les avantages sont nombreux, notamment en termes de négociations de ressources documentaires, de signalement, d'enrichissement de la bibliothèque numérique. Pour les partenaires, les personnels du SCD sont des interlocuteurs dotés d'une forte expertise : représentation du SCD au sein du consortium Couperin et de CollEx-Persée, implication dans des commissions thématiques nationales et les clubs utilisateurs des logiciels métier, participation aux plans de gestion des périodiques (anciens plans de conservation partagée), responsables des fonds patrimoniaux etc.

À l'échelon international, les personnels partagent leur expérience au sein de l'alliance européenne d'universités CIVIS, de la Ligue des bibliothèques européennes de recherche (LIBER), de la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA). Le SCD a également des partenariats avec l'université chinoise de Hong Kong (CUHK) et avec la National Taiwan Normal University (NTNU) dans le cadre de l'Espace de recherche et de documentation Gao Xingjian localisé à la BU Fenouillères à Aix-en-Provence.

Avignon



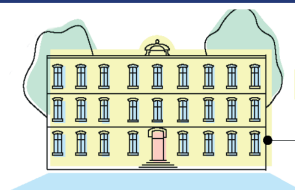
Campus Inspé
BU Inspé



Pôle universitaire
de Gap
BU pôle de Gap

Gap

Digne-les-Bains



Campus Inspé
BU Inspé-IUT

Aix-en-Provence



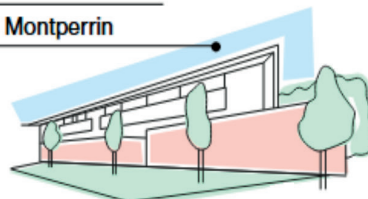
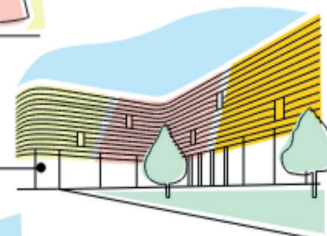
Campus Inspé
BU Inspé



Campus Schuman
Quartier facs
BU Fenouillères
BU Schuman droit
BU Montperrin



Éco-campus
La Pauliane
BU La Pauliane



Marseille



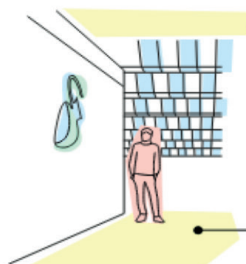
Campus Étoile
BU Saint-Jérôme



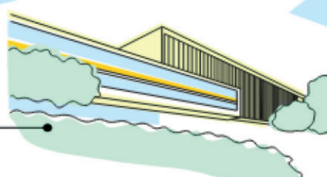
Campus nord
BU médecine-maïeutique nord



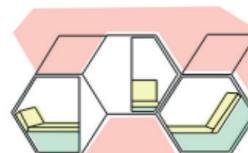
Campus centre
BU Saint-Charles
BU Bernard du Bois
BU Canebière



Campus Timone
BU médecine-odontologie
BU pharmacie



Campus Luminy
BU Luminy



Collections courantes

Chiffres clés 2025

- 1,8 million de documents physiques
- 79 569 livres électroniques
- 34 452 revues électroniques
- 21 400 thèses
- 7 500 mémoires dans DUMAS
- 101 338 documents en texte intégral dans HAL

dernier contribue également à la diffusion de la production scientifique de l'université dans le contexte de la science ouverte qui fait l'objet à amU d'une politique volontariste depuis 2014. Cette production, très riche, se compose des publications scientifiques des enseignants-chercheurs de l'établissement, des données de la recherche, des codes sources et logiciels développés dans le cadre des projets de recherche, ainsi que des publications académiques, thèses et mémoires des étudiants.

Présentation générale

Les collections du SCD couvrent l'ensemble des secteurs disciplinaires d'étude et de recherche de l'université. Ces collections ne peuvent atteindre l'exhaustivité, mais l'accent est mis sur la qualité pédagogique et scientifique des publications. Elles sont complétées par une offre étendue de ressources numériques et par la production scientifique de l'établissement.

Les productions de l'université

Outre les collections courantes, papier et électroniques, acquises par le SCD, ce

Constitution, enrichissement des collections courantes

- **Budget documentaire**

La répartition par secteur disciplinaire et par support est réévaluée chaque année en fonction des besoins constatés au cours de l'année précédente et en prévision des besoins particuliers pour l'année à venir : renforcement d'un fonds à la suite de la mise en place d'une nouvelle formation, accompagnement d'un colloque, etc. En début d'année budgétaire, la priorité est donnée à la reconduction des abonnements



papier et numériques afin d'éviter toute coupure des accès. Un point est fait en cours d'année pour des ajustements éventuels entre les montants alloués à chaque secteur.

- **Marchés documentaires**

Le SCD, en lien étroit avec la Direction de la commande publique (DCP), prépare et suit les marchés documentaires de l'université. Afin de se rapprocher au plus près des besoins, les marchés documentaires font l'objet d'allotissements avec des lots distincts par grand secteur disciplinaire, par support et par langue.

- **Couperin**

Le consortium Couperin constitue un cadre structurant pour l'acquisition des ressources électroniques. Le SCD s'appuie sur les négociations collectives afin d'obtenir des conditions tarifaires et contractuelles optimisées, des droits d'usage étendus et des garanties d'accès pérenne. Les négociations Couperin sont le cadre privilégié pour l'abonnement ou l'achat des ressources électroniques. Chaque proposition d'accord fait l'objet d'une évaluation au regard des besoins documentaires, des usages constatés et des contraintes budgétaires. L'établissement s'engage à faire bénéficier des tarifs Couperin, selon les conditions négociées par le consortium, toute composante, laboratoire ou service de l'université souhaitant accéder pour des usages de formation ou de recherche à une ressource couverte par un accord en vigueur. Par ailleurs, afin de contribuer à la bibliodiversité et au soutien à des modèles économiques alternatifs, le SCD participe aux campagnes annuelles en faveur de la science ouverte de Couperin.

- **Principes d'acquisition**

Principes généraux :

Le SCD cherche à maintenir un juste équilibre entre ressources imprimées et électroniques, entre les besoins de la formation et ceux de la recherche. Les ressources électroniques représentent une part croissante et prépondérante du budget documentaire, en raison de leur coût mais aussi de leur accessibilité à distance, de leur capacité à servir simultanément plusieurs utilisateurs et de leur intégration massive dans les pratiques de travail contemporaines, tant pour les publics étudiants que chercheurs.

Le SCD veille néanmoins, notamment pour le niveau formation, à garantir un large accès à la documentation imprimée. Les manuels nécessaires aux apprentissages et à la préparation des examens et des concours sont acquis en plusieurs exemplaires. Si les ouvrages en français sont majoritaires dans les collections, les acquisitions en langues étrangères, prioritairement effectuées sur demande, doivent satisfaire les besoins des cursus spécialisés dans ce domaine mais également servir le nécessaire développement international de l'ensemble des disciplines enseignées.

Les bibliothèques conduisent leur politique d'acquisition en fonction de la meilleure desserte possible de leurs usagers, en veillant à la fois à fournir un nombre d'exemplaires suffisant sur chaque site pour les manuels étudiants et à éviter les doublons pour les documents spécialisés et les abonnements, quel que soit le support, dans le respect d'une gestion budgétaire rigoureuse. La concertation entre bibliothèques du SCD est systématique pour les disciplines communes ou connexes à plusieurs bibliothèques.

Spécificités pour certains types de documents

- Documentation électronique :

Sont privilégiées les ressources garantissant certaines modalités d'accès : accès distant, authentification adaptée, nombre d'utilisateurs simultanés compatible avec les effectifs, possibilités de fouille de textes et de données, droits d'accès pérennes. Les conditions de licence, la transparence des modèles tarifaires et leur évolution sont également prises en compte. Les ressources présentant des restrictions d'accès importantes sont évitées. Pour les livres électroniques, la politique d'acquisition repose sur une combinaison de modèles (bouquets, abonnements, dispositifs fondés sur l'usage).

Les accords globaux de lecture et de publication sont privilégiés lorsqu'ils permettent de combiner l'accès aux ressources et la publication en accès ouvert des travaux des chercheurs, à coût maîtrisé. Leur suivi est assuré afin d'en mesurer l'impact sur le développement de l'accès ouvert. Les licences nationales, négociées dans le cadre de dispositifs mise en place par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CollEx-Persée, Istex) complètent cette offre en donnant accès à des corpus scientifiques de référence.

→ Priorité 1	- Abonnements aux ressources électroniques (bases de données, revues, bouquets de livres électroniques) en lien direct avec les domaines de formation et de recherche à amU - Abonnements aux revues imprimées non disponibles en ligne et en lien direct avec les domaines de formation et de recherche à amU - Manuels et ouvrages de synthèse en exemplaires multiples (en l'absence d'offre en ligne) - Ouvrages écrits par les enseignants et enseignants-chercheurs amU - Documents recommandés aux étudiants par les enseignants - Suggestions d'achat/d'abonnement correspondant aux enseignements/axes de recherche à amU - Offre interdisciplinaire : langues, méthodologie du travail universitaire, orientation et insertion professionnelle (dont préparation aux concours)
→ Priorité 2	- Ouvrages de culture générale - Ouvrages imprimés très utilisés et pour lesquels il existe une version numérique - Abonnements aux ressources électroniques (bases de données, revues, bouquets de livres électroniques) complétant utilement l'offre de base - Abonnements aux revues imprimées disponibles en ligne dont le support papier est encore utilisé régulièrement
→ Priorité 3	- Ouvrages académiques très spécialisés et coûteux éloignés des enseignements/axes de recherche à amU non accessibles via le prêt entre bibliothèques (PEB) - Offre de loisirs (romans, bandes dessinées, revues, DVD, VOD)
→ Documents généralement non acquis	- Titres en autoédition - Exemplaires multiples non justifiés par l'usage - Ouvrages académiques très spécialisés et coûteux éloignés des enseignements/axes de recherche à amU et accessibles via le prêt entre bibliothèques (PEB) - Ouvrages non académiques éloignés des enseignements/axes de recherche à amU

• Journaux et revues imprimés :

La politique d'acquisition des journaux et revues imprimés évolue vers une limitation raisonnée. La substitution progressive des titres papier par les titres électroniques permet une rationalisation de la gestion du portefeuille. La pertinence de la poursuite d'un abonnement est évaluée annuellement et se fait en fonction de critères d'usage. Le maintien de l'abonnement papier en parallèle d'un abonnement à sa version en ligne n'est justifié que dans les cas suivants : des revues connaissant un fort usage de la version papier, la complétude et l'historique d'une collection, notamment dans le cadre des engagements pris en tant que pôle de conservation dans les plans de gestion des périodiques (PGP), un faible nombre de localisations dans le catalogue national, conservation des collections rétrospectives selon leur valeur patrimoniale et/ou l'intérêt local (édition de l'université par exemple).

Engagements stratégiques

Le SCD inscrit sa politique documentaire dans un cadre de valeurs et d'engagements institutionnels forts. Ces engagements stratégiques reflètent les grandes orientations de l'université en matière de science ouverte, d'intégrité scientifique, de responsabilité sociétale et environnementale et d'interdisciplinarité.

Le SCD s'appuie sur l'expertise de Couperin pour évaluer la conformité des offres des éditeurs en cohérence avec la loi pour une République numérique et avec ses engagements en matière de science ouverte, notamment l'absence d'embargo sur les publications, la disponibilité des droits de fouille de textes et de données, et la transparence des modèles tarifaires.

Conscient des risques de concentration éditoriale dans le secteur académique, le SCD

affirme son attachement à la bibliodiversité. Il s'efforce de maintenir un équilibre entre les ressources proposées par les multinationales de l'édition scientifique et celles issues d'éditeurs indépendants, de presses universitaires françaises et d'initiatives éditoriales émergentes, dans l'esprit de l'Appel de Jussieu pour la science ouverte et la bibliodiversité.

Le SCD intègre progressivement des critères de responsabilité sociale et environnementale dans sa politique d'acquisition et de gestion des collections, en cohérence avec la stratégie DD&RS amU. Des critères environnementaux sont intégrés dans ses marchés documentaires, l'usage d'équipements plastiques non recyclables est limité, et, avant toute mise au pilon, le réemploi ou le don des ouvrages désherbés en direction d'associations conventionnées est privilégié si cela est possible. Des ateliers de réparation dans certaines BU et des personnels formés offrent une deuxième vie à de nombreux documents. Les documents sans solution de réemploi font l'objet d'un recyclage à travers le lot dédié du marché papier amU.

La politique documentaire se veut inclusive et vise à construire des collections qui reflètent la diversité des savoirs, des cultures et des perspectives (enjeux contemporains liés aux études de genre, aux minorités, aux droits humains et aux inégalités sociales), en soutien aux formations et axes de recherche correspondants. Une attention particulière est accordée à la représentation des auteurs et des maisons d'édition au-delà des seuls critères de notoriété ou d'impact bibliométrique. Les besoins des publics en situation de handicap et des étudiants en formation continue ou en alternance sont également pris en compte.

Les principes de pluralisme, de neutralité et d'indépendance encadrent les choix documentaires. La sélection des ressources repose sur des critères de validité scientifique et de fiabilité éditoriale. Elle s'inscrit dans une démarche de lutte contre la désinformation et s'accompagne d'actions visant à développer la culture informationnelle des usagers. Le SCD veille à représenter la diversité des disciplines, des écoles de pensée, des courants théoriques, des méthodologies et des débats scientifiques dans ses collections. Cela implique la mise à disposition de ressources exprimant des points de vue variés, y compris contradictoires,

dès lors qu'ils s'inscrivent dans un cadre légal et respectent les exigences de rigueur intellectuelle et d'intégrité scientifique propres à l'enseignement supérieur et à la recherche. Ce principe garantit aux usagers un accès équilibré à l'information, favorise l'esprit critique, soutient la liberté académique et contribue à la qualité du débat universitaire.

À ce titre :

- Aucune orientation politique, idéologique ou confessionnelle ne préside aux choix d'acquisition ; la pluralité des points de vue sur les questions disputées est systématiquement recherchée ;
- Conformément à la législation française en vigueur, sont exclues des collections les publications incitant à la haine ou à la discrimination, faisant l'apologie de crimes contre l'humanité, ou contrevenant à toute autre disposition légale ;
- Est respectée la réglementation relative au droit d'auteur et aux droits voisins pour l'ensemble des supports documentaires acquis ou mis à disposition.

Les chargés de collections du SCD exercent leur mission en toute indépendance vis-à-vis des éditeurs, des fournisseurs et des pressions commerciales. Les relations avec les éditeurs et les fournisseurs sont régies par les règles de la commande publique et par la charte déontologique de l'établissement.

Modalités pratiques

Les **suggestions d'achat** sont non seulement prises en compte mais encouragées : la connaissance des besoins et la communication avec les usagers sont recherchées par tous les moyens (formulaire en ligne, cahier des suggestions dans les bibliothèques, contacts avec les enseignants, communication des bibliographies, etc.). Le SCD s'engage à répondre systématiquement aux suggestions d'achat. Si celles-ci sont en cohérence avec sa politique d'acquisition, il donne une réponse favorable dans la limite de ses moyens budgétaires et des contraintes imposées par le calendrier budgétaire. Pour des documents épuisés ou trop éloignés des axes de formation et de recherche à amU, le prêt entre bibliothèque (PEB), service réservé aux personnes inscrites dans les BU, peut être proposé selon les conditions tarifaires en vigueur.

Les **dons** constituent un apport non négligeable dans l'enrichissement des fonds documentaires du SCD. Toute proposition est attentivement étudiée et une réponse est apportée aux donateurs. Une charte des dons ainsi qu'un protocole de cession de documents encadrent les conditions d'acceptation et de traitement des dons.

Gestion de la documentation électronique pour les tiers

Dans le cadre de ses missions et de ses partenariats institutionnels, le SCD est amené à gérer, pour le compte de structures tierces, l'accès à tout ou partie des ressources électroniques souscrites par l'université. On entend par « tiers » toute entité juridiquement distincte d'Aix Marseille Université mais entretenant avec elle une relation conventionnelle formalisée qui justifie un accès partagé aux ressources documentaires numériques. L'encadrement conventionnel précise les conditions d'accès, les publics concernés et les modalités de participation financière. Un suivi statistique des usages est assuré afin d'en garantir la conformité et la pertinence.

Conservation des collections courantes

Parmi les documents en libre-accès dans les bibliothèques, certains rejoignent dans un second temps, et après un délai variable, les magasins des bibliothèques. Ceux-ci ne sont pas directement accessibles aux publics mais les collections en accès indirect restent disponibles à la consultation et/ou au prêt.

Tous les documents ne sont pas conservés. Le choix de la conservation ou de l'élimination d'un document dépend de plusieurs critères :

Sont conservés :

- Les titres de références dans un domaine notamment de niveau recherche
- Les ouvrages écrits par le personnel enseignant amU
- Les publications amU Éditions
- Les ouvrages de niveau recherche peu présents dans le réseau national
- Les titres de revues pour lesquels le SCD est pôle de conservation (cadre des plans de gestion partagée des périodiques).
- Les thèses soutenues à amU

Ne sont généralement pas conservés :

- Les manuels obsolètes
- Les documents très dégradés ou présentant des risques de contamination
- Les exemplaires multiples dont l'usage n'est plus d'actualité (sauf pour les presses universitaires et ouvrages des auteurs amU)
- L'offre de loisirs dont l'usage n'est plus d'actualité
- Les volumes ou collections destinés à alimenter le plan de numérisation concertée des périodiques conduit par Persée (qui implique dans la majorité des cas la destruction des exemplaires papier)
- Les titres de périodiques très répandus dans le réseau SUDOC, ou rattachés à un pôle de conservation identifié au sein d'un plan de gestion des périodiques (PGP).



Afin de prendre en compte les particularités de chaque discipline, des critères de désherbage sont détaillés dans les fiches domaines à la disposition des chargés de collections. Pour une conservation optimale des fascicules de périodiques, des prestations de reliure sont régulièrement programmées (les titres prioritaires sont ceux dont le SCD est pôle de conservation dans le plan de gestion des périodiques et les titres publiés par les presses universitaires amU).

Accès aux collections

Le libre-accès aux collections courantes est privilégié partout où l'espace le permet. Une signalétique claire et cohérente permet aux publics de s'orienter dans les salles de lecture. Le SCD cherche à rendre les modalités de prêt les plus simples possible. Le nombre de prêts par usager dans l'ensemble du réseau des BU d'Aix Marseille Université est illimité et permet un renouvellement autant de fois que souhaité sauf si le document est réservé par un autre usager et à l'exception de certains documents très demandés qui peuvent faire l'objet d'un quota spécifique, déterminé par chaque bibliothèque.

Afin de profiter de la richesse des différentes collections des bibliothèques universitaires, d'éviter la redondance dans les acquisitions et d'optimiser la conservation en magasin, un système de navette gratuit (« BU Express ») permet d'acheminer plusieurs fois par semaine des documents d'un campus à l'autre. Pour des documents non disponibles au sein du SCD, le prêt entre bibliothèques permet de faire venir des documents d'une autre bibliothèque en France voire depuis l'étranger.

Des dispositifs spécifiques (plateforme PLATON niveau habilitation 1, ressources en formats alternatifs, outils de lecture adaptée, modalités de communication des documents, etc.) sont proposés aux usagers en situation de handicap.

Le site web du SCD constitue le point d'entrée principal pour l'accès aux ressources papier et électroniques amU, qu'elles soient acquises à titre onéreux, accessibles via des licences nationales ou disponibles en accès ouvert. L'archive ouverte HAL AMU est intégrée dans le portail documentaire du SCD, ce qui permet aux usagers de retrouver une partie de la production scientifique (publications des

enseignants-chercheurs) de l'établissement dans leur parcours de recherche documentaire. Les collections des bibliothèques associées au SCD via un protocole sont également signalées dans le catalogue local ainsi que dans le catalogue national.

Valorisation des collections

Le SCD cherche à accroître la visibilité de l'offre documentaire destinée aux étudiants par des actions renforcées de médiation et de valorisation des ressources tous supports, sur place et à distance. Des expositions, des présentoirs de nouveautés, des tables thématiques, des bibliographies établies à l'occasion d'une manifestation organisée par la communauté universitaire sont autant d'exemples des pratiques régulièrement utilisées par les bibliothécaires. Des outils numériques (guides thématiques, newsletters, etc.) et les réseaux sociaux permettent de présenter la documentation propre à une discipline et de faire connaître les nouvelles ressources acquises par le SCD.

La médiation documentaire se fait essentiellement par la formation des étudiants aux compétences informationnelles. Elle permet une utilisation optimale des catalogues et des ressources numériques et contribue aux initiatives institutionnelles et nationales de promotion de la littérature informationnelle dans le monde académique.

De nombreuses manifestations, qu'elles soient locales (Festival des Sciences et des Arts amU par exemple) ou nationales (Nuits de la lecture, Printemps des poètes, Fête de la science, Semaine du cerveau, etc.), auxquelles participent les bibliothèques universitaires, mettent en valeur les collections du SCD et sa contribution à la diffusion de la culture scientifique. Les documents patrimoniaux, rarement communiqués, font néanmoins l'objet de valorisations régulières notamment lors des Journées européennes du patrimoine et via la bibliothèque numérique Odyssée, qui propose des expositions virtuelles en prolongement des manifestations organisées.



Collections patrimoniales et collections spéciales

Présentation générale

Le SCD d'Aix Marseille Université conserve un riche patrimoine documentaire, qui présente un intérêt public du point de vue des sciences humaines, de l'histoire de la médecine, des sciences et des techniques, couvrant une période allant du XV^e siècle à nos jours. Le volume de ces collections, composé essentiellement d'imprimés, de près de 3 000 manuscrits, ainsi que de quelques fonds d'archives historiques, scientifiques ou administratives, est estimé à environ 65 000 documents antérieurs à 1914.

Le SCD détient d'autres fonds remarquables : les collections spécialisées de niveau recherche concernent deux fonds d'histoire labellisés collections d'excellence (CollEx) et deux espaces de recherche et de documentation (ERD) consacrés à deux éminentes personnalités du monde littéraire et académique : Gao Xingjian et André Miquel.

Chiffres clés 2025

- 65 000 œuvres patrimoniales
- 3 000 manuscrits
- 1,5 million de pages numérisées dans la bibliothèque numérique Odysée
- 2 collections labellisées CollEx avec plus de 18 000 documents
- 2 Espaces de recherche et de documentation avec 2 000 documents

Fonds patrimoniaux

Les réserves patrimoniales du SCD sont réparties principalement dans quatre bibliothèques : Aix Schuman pour le droit, Aix Fenouillères pour les lettres, Marseille Saint-Charles pour les sciences et Marseille Timone pour la santé. Elles ont chacune hérité de bibliothèques et d'archives liées à leurs écoles et facultés de rattachement,

d'où leur spécialisation disciplinaire. Les dons des particuliers, souvent d'anciens universitaires, ont suivi la même répartition disciplinaire.

Le caractère patrimonial de ces collections confère au SCD une double mission : les conserver dans des conditions garantissant leur préservation, tout en les mettant à la disposition des chercheurs et en les valorisant auprès du grand public. Elles sont accessibles à tout public sous la forme numérique, lorsque celle-ci existe, via la bibliothèque numérique Odyssée. Leur consultation physique se fait dans le respect des règles d'accès et de manipulation qui permettent d'en assurer la conservation et la communication aux générations futures. Pour la conservation préventive des collections, les bibliothécaires appliquent dans la mesure de leurs possibilités matérielles les recommandations formulées dans le « Guide de gestion des documents patrimoniaux dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur et de la Recherche » rédigé sous la houlette de l'Association française des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU) et de l'association BiblioPat, avec le soutien du ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de la Culture.

Les fonds s'accroissent selon trois axes stratégiques : renforcer les points d'excellence de la collection ancienne, documenter l'histoire de l'université, et être complémentaire des autres institutions patrimoniales locales et nationales. Le SCD privilégie les documents rares et précieux (manuscripts autographes, tapuscrits, éditions originales à tirage limité, spécificités d'exemplaires...), qui justifient un investissement exceptionnel. Les acquisitions s'effectuent de manière onéreuse, par achats en vente publique, auprès de libraires spécialisés, ou plus souvent à titre gratuit, par don. Les propositions de dons, qu'elles émanent de personnes physiques ou morales, sont évaluées selon les critères mentionnés dans la charte des dons du SCD. Elles font l'objet d'un protocole de cession qui établit les engagements de chaque partie. Les dépôts ne sont acceptés qu'à titre exceptionnel. Les sorties des collections patrimoniales ne peuvent s'effectuer que par versement à une autre institution patrimoniale.

La valorisation auprès des chercheurs et du grand public est une priorité, qui prend forme à l'occasion de formations, de visites, de présentations, de projets de médiation dans ou hors les murs. La numérisation des fonds et leur mise en ligne restent également un axe majeur de valorisation. La numérisation des fonds et leur diffusion via Odyssée participe à la mission de transmission des savoirs de l'université et de ses bibliothèques.

Bibliothèque numérique Odyssée

La bibliothèque numérique patrimoniale Odyssée, mise en ligne en 2017, propose une sélection de documents anciens, manuscrits et imprimés, numérisés en libre-accès. Le contenu s'articule autour des collections disciplinaires majeures (droit, lettres, sciences, santé, économie et histoire de l'université), et des sous-collections, couvrant principalement les XVIII^e et XIX^e siècles, et trois axes transversaux majeurs : l'histoire de l'université, l'histoire de la Provence et l'histoire coloniale. Le SCD détient deux stations de numérisation, l'une basée à la BU Schuman droit (campus Aix-en-Provence), et l'autre à la BU Saint-Charles (campus Marseille centre).

Le développement continu d'Odyssée repose sur des programmes de numérisation pluriannuels proposés par les responsables des réserves et des collections spéciales et validés par un comité scientifique composé à parité d'enseignants-chercheurs et de bibliothécaires. Les critères suivants président aux choix : absence des collections et du programme de numérisation de la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France (BnF) Gallica, absence des bibliothèques numériques françaises, adéquation avec les recherches en cours ou à venir d'enseignants-chercheurs, cohérence avec la programmation culturelle ou scientifique des BU et de leurs partenaires. Un accord-cadre signé avec la BnF subventionne des campagnes de numérisation depuis 2011.



Collections spéciales

• Les collections d'excellence

Les deux fonds labellisés CollEx depuis 2018 sont les héritiers de l'ancienne politique nationale des Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST).

De 1983 à 2017, la bibliothèque de lettres et sciences humaines d'Aix-en-Provence a eu pour mission d'acquérir, de conserver et de diffuser la production courante française et étrangère de documents intéressant la recherche sur une double thématique :

- Histoire de la colonisation française du XV^e siècle à 1914
- Histoire de l'Orient méditerranéen à l'époque ottomane jusqu'en 1920

Depuis la fin des subventions ministérielles, les acquisitions se poursuivent selon une politique d'achat soutenue par le SCD et qui ne peut plus être exhaustive. La politique documentaire vise à couvrir de la façon la plus complète possible les champs linguistiques et géographiques ressortissant de ces deux collections d'excellence.

Près de 200 titres de périodiques français et étrangers traitent des sujets des deux CollEx, mais seuls 18 abonnements sont encore en cours. Cette documentation papier est complétée par des ressources numériques : bases de sources primaires, bases bibliographiques, corpus de littérature, encyclopédies et dictionnaires, livres numériques.

Les CollEx du SCD amU sont des collections précieuses et utiles sur le plan local comme national et international. La proximité immédiate avec la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme et les Archives nationales d'outre-mer offre une complémentarité documentaire remarquable aux chercheurs. La valorisation de ces collections se fait au quotidien grâce à leur disponibilité en libre accès et pour le prêt entre bibliothèques (PEB), ainsi que par le biais des formations délivrées par les bibliothécaires. Elle s'effectue au niveau national et international grâce aux réseaux documentaires, et à travers des projets de recherche avec des partenaires.

• Les espaces de recherche et de documentation

La BU Fenouillères conserve deux ERD dédiés chacun à une personnalité remarquable : l'écrivain Gao Xingjian et le chercheur André Miquel.

L'ERD Gao Xingjian

Cet ERD a été ouvert en 2008, en relation directe avec l'axe de recherche « Littératures d'Asie et traduction » de l'Institut de recherches asiatiques (IrAsia, UMR 7306) et développé en partenariat avec la bibliothèque de l'université chinoise de Hong Kong (Gao Xingjian Repository), qui détient également des collections spéciales autour de l'œuvre de l'auteur. Il acquiert l'ensemble des ressources documentaires (toutes langues, tous supports) portant sur l'œuvre de Gao Xingjian, premier écrivain de langue chinoise à avoir obtenu le prix Nobel de littérature, en 2000. L'ERD a pour mission de mettre à la disposition des chercheurs l'ensemble des matériaux académiques, toutes langues et tous supports, concernant l'œuvre de l'artiste, œuvre protéiforme qui s'exprime dans de nombreux domaines : littérature, théâtre, traduction, peinture, cinéma, critique littéraire. Cette collection s'accroît par achat et ponctuellement par don. Toutes les monographies et thèses sont signalées dans le catalogue local et dans le catalogue national.

L'ERD André Miquel

Cet ERD a été ouvert en 2010, à la suite du don par André Miquel, spécialiste de langue et de littérature arabes classiques, professeur honoraire au Collège de France et administrateur de la Bibliothèque nationale de 1984 à 1987, de sa bibliothèque de travail et de certaines de ses archives. Cette collection est constituée d'ouvrages portant sur ses champs de recherche : les études arabes, la géographie et les géographes arabes, la poésie arabe classique et les *Mille et Une Nuits*, le prince syrien Usama Ibn Munqidh, et sur la littérature moderne arabe, en s'intéressant dès les années 1960 à Naguib Mahfouz. Un quart de ce don est en langue arabe. Il comporte également des manuscrits, des photographies et autres archives (correspondances, cours, coupures de presse annotées, médailles, etc.). L'accroissement du fonds ne s'effectue pas par achats, mais par dons uniquement. Toutes les monographies et thèses sont signalées dans le catalogue local et dans le catalogue national.

Pour les deux ERD, le rayonnement des fonds passe également par des prêts pour des expositions.

J.



BORRAGO OFFICINALIS L.

Borraghe officinale
(BORRAGINÉES)

92.8.



Pour toute question
concernant la politique
documentaire du SCD amU :
scd@univ-amu.fr

Crédits photos et illustrations :

Éléa Ropiot, bibliothèques universitaires - amU

Frédéric Escalier (p. 10)

Céline Lequeux (p. 9)

